



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/448

Demande d'application d'une gratuité totale de la mise à disposition à l'association 'Lyon Hockey Club' LHC de locaux situés au sein de la patinoire Charlemagne – 100 cours Charlemagne à Lyon 2ème

Direction des Sports

**Rapporteur :** Mme NUBLAT-FAURE Julie

**SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2020**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 DECEMBRE

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 DECEMBRE

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 28 DECEMBRE 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 31 DECEMBRE 2020

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme HENOCQUE Audrey

**PRESENTS** : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, M. BLANCHARD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme LEGER (pouvoir à Mme RUNEL), Mme BLANC (pouvoir à M. DUVERNOIS), Mme GEORGEL (pouvoir à Mme FRERY)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2020/448 - DEMANDE D'APPLICATION D'UNE GRATUITE TOTALE DE LA MISE A DISPOSITION A L'ASSOCIATION 'LYON HOCKEY CLUB' LHC DE LOCAUX SITUES AU SEIN DE LA PATINOIRE CHARLEMAGNE – 100 COURS CHARLEMAGNE A LYON 2EME (DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 2 décembre 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est propriétaire de la patinoire Charlemagne située 100 cours Charlemagne à Lyon 2ème, de section cadastrale BD 210, répertoriée sous le numéro d'ensemble immobilier 02 061 et sous le numéro d'unité de gestion 02 061 18, appartenant à son domaine public.

Afin d'assurer le développement de la vie associative autour de la pratique du hockey sur glace, la Ville de Lyon met à la disposition de l'association « Lyon Hockey Club », association domiciliée 100 cours Charlemagne à Lyon 2ème, une partie des locaux de la patinoire Charlemagne libérés par la SASP Lyon Hockey Club suite à sa mise en liquidation judiciaire en octobre 2019, locaux destinés à accueillir les activités administratives et sportives de l'association et à entreposer du matériel sportif.

Les locaux mis à disposition de l'occupant sont des installations d'une surface de 368,62 m<sup>2</sup>, situées dans le bâtiment A comprenant :

- un ensemble de 3 vestiaires avec sanitaires, douches, WC d'une surface totale de 256,61 m<sup>2</sup>,
- un ensemble de 3 bureaux avec sanitaires, douche, couloir d'une surface totale de 68,08 m<sup>2</sup>,
- une salle de réunion d'une surface totale de 41,63 m<sup>2</sup>.

La valeur locative annuelle de ces locaux est de 27 643 euros (vingt-sept mille six cent quarante-trois euros).

Néanmoins, s'agissant d'une association dont les activités contribuent fortement au développement de la politique sportive de la Ville de Lyon et ainsi de la pratique du hockey sur glace, il vous est proposé d'accorder la gratuité de la mise à disposition des biens susvisés.

Concernant les fluides (eau, électricité, gaz et chauffage), en l'absence de compteurs individualisés, l'association devra s'acquitter du versement d'un forfait annuel de 8 euros par m<sup>2</sup> soit 2 948,96 euros pour 368,62 m<sup>2</sup> au titre de contribution financière aux charges de fluides.

Cette convention a pris effet le 1<sup>er</sup> septembre 2020 pour une durée de trois ans et comporte des clauses de résiliation éventuelle.

Vu l'avis du Conseil du 2<sup>e</sup> arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

**DELIBERE**

1 - La gratuité totale de la mise à disposition de locaux d'une surface totale de 368,62 m<sup>2</sup> à l'association « Lyon Hockey Club », au sein de la patinoire Charlemagne située 100 cours Charlemagne à Lyon 2<sup>ème</sup>, est approuvée.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET